GROUPE 15 HERBICIDE

SUPPLEMENTAL LABELING

DEVRINOL® 50-DF

Herbicide Sélectif en Granulés Dispersible

SUJETS DE PÉPINIÈRE CULTIVÉS EN PLEINE TERRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT

GARANTIE:			
Napropamide	 	 50	%

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION 25231 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net: 1,81 kg, 2 kg

United Phosphorus, Inc. 423 Riverview Plaza Trenton, NJ 08611 www.upi-usa.com

EPA Est. 11773-IA-01

ATTENTION

- L'usage de ce produit dans des conditions contraires aux recommandations de l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.
- L'utilisateur doit être en possession de la présente étiquette au moment de la demande.
- Lire l'étiquette sur le contenant de DEVRINOL 50-DF avant l'application. Suivre toutes les recommandations, restrictions et précautions pertinentes sur l'étiquette homologuée.
- L'emploi de DEVRINOL 50-DF selon les recommandations de cette étiquette supplémentaire est soumis à toutes les précautions et limites sur l'étiquette du contenant de DEVRINOL 50-DF.

AVIS A L'UTILISATEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels décolulant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette, et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

PREMIERS SECOURS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT : Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant ou l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Produit avalé, Donner immédiatement plusieurs verres d'eau à boire. Provoquer le vomissement en insérant un doigt dans l'arrière-gorge de la victime. Donner des liquides à boire jusqu'à ce que le vomi soit clair. Si la victime est inconsciente ou prise de convulsions, ne rien lui administrer par la bouche. Immédiatement recourir au médecin ou au centre anti-poison le plus proche.

Produit dans les yeux, Tenir les paupières écartées et les rincer abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Recourir au médecin.

Produit sur la peau, Rincer abondamment à l'eau toutes les parties contaminées pendant plusieurs minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Recourir à des soins médicaux si des irritations de la peau apparaissent. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Produit inhalé, Faire passer à l'air frais. Recourir au médecin si des irritations des voies respiratoires apparaissent ou si la respiration devient pénible.

Consulter le CENTRE ANTI-POISON local pour de plus amples renseignements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Par voie orale ou exposition dermique, DEVRINOL 50-DF est peu toxique pour les mammifères. DEVRINOL 50-DF est un irritant modéré pour les yeux et un irritant bénin pour la peau. DEVRINOL 50-DF ne cause pas la sensibilisation de la peau. Traiter symptomatiquement.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT ÊTRE NOCIF SI AVALÉ

- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Page 3 of 4

- Porter des gants de caoutchouc, des bottes et des vêtements protecteurs pour minimiser l'exposition pendant le chargement, le mélange et la pulvérisation.
- Enlever les vêtements contaminés tous les jours et les laver à fond avant de les réutiliser.
- Se laver soigneusement les mains, le visage et les bras après la manipulation, et avant de manger ou de fumer.
- Prendre une douche ou un bain régulièrement après une journée d'utilisation.
- Garder les personnes sans protection éloignées de la zone de traitement.
- Éviter de contaminer toute nourriture humaine et animale.
- Ne pas contaminer les eaux, y compris les eaux d'irrigation et les eaux à usage ménager.
- Ne pas appliquer par avion.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sure une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de residus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ENTREPOSAGE

Ne pas conserver au voisinage de toute nourriture humaine et animale, de semences ou d'engrais. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder dans un endroit frais et sec.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET CONTENANT

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

- 1. Bien vider le sac dans le réservoir du pulvérisateur.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.
- 3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

MODE D'EMPLOI

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR : LIRE LES DIRECTIVES CI-DESSOUS AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL QUI SUIT :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits sur cette étiquette supplémentaire n'a pas été élaboré par United Phosphorus, Inc.; il a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. United Phosphorus, Inc. ne fait aucune représentation ni n'offre aucune garantie de rendement (efficacité) ni de tolérance des cultures (phytotoxicité) quant à l'emploi de ce produit dans les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

Conséquemment, l'acheteur et l'utilisateur assument tous risques ou dommages et dégagent United Phosphorus, Inc. de toute responsabilité quant aux risques ou dommages relatifs à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lors de son emploi dans les cultures figurant sur cette étiquette supplémentaire.

SUJETS DE PÉPINIÈRE ET PLANTES CULTIVÉES EN CONTENANT MODE D'EMPLOI

N'appliquer que sur des plantes repiquées ou établies; NE PAS appliquer peu après un semis en pleine terre.

Pour réprimer les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées sur l'étiquette du produit (MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES PAR 9 kg/ha) dans les sujets de pépinière cultivés en pleine terre, les plantes ornementales cultivées en contenants et les plantes couvre-sol énumérés ci-dessous, utiliser la dose d'emploi normale :

Appliquer 9 kg de l'herbicide DEVRINOL 50-DF à l'hectare (traitement généralisé) dans 470 litres d'eau (90 g pour 10 litres d'eau par 100 m²), tard à l'automne ou au début du printemps.

Arbres à feuilles caduques et conifères : frêne, bouleau, noyer noir, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, sapin, pruche, mélèze du Japon et chêne palustre.

Arbustes à feuilles caduques ou persistantes : aucuba, azalée, prèle des champs, camélia, cotonéastre, largerstroemia, cornouiller, forsythia, dièreville chèvrefeuille (Lonicera), leucothoe, nandine, photinia, viorne.

Fruits et noix : aveline, raisins et noix.

Plantes couvre-sol : bugle rampante, lierre, millepertuis, lantana, liriope, pachysandre, orpin et pervenche

Fleurs : aster, dahlia, marguerite, géranium, narcisse, pétunia, hosta.

Plantes ornementales cultivées en contenants: abélia, agérate, azalée, prèle des champs, bougainvillée, camélia, cèdre, cotonéastre, largerstroemia, cyprès, cornouiller, Douglas taxifolié, eucalyptus, sapin, forsythia, gardénia, géranium, bruyère, hibiscus, leucothoe, liriope, nandine, pachysandre, photinia, raphoiolépis, orpin, jasmin étoilé, pervenche.

DEVRINOL et PRINCEP NINE-T sont marques déposés d'une compagnie du groupe Syngenta.